



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Clément-Marot
DOUVRES LA DÉLIVRANDE

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAORDINAIRE**

du vendredi 10 février 2023

qui s'est tenu en séance : ordinaire extraordinaire , en salle **B 101**



Date d'envoi des convocations : 7 février 2023

Le quorum étant atteint, M. le Principal ouvre la séance à 17 H 35.

Désignation du secrétaire de séance : **Mme ROPERS**

L'ordre du jour est complété par différents changements par rapport à l'envoi de l'invitation au conseil d'administration. L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 7 février 2023
2. Dotation horaire globale – Projet de structure pour l'année scolaire 2023 – 2024
3. Questions diverses.

NOM	Signature	Total des membres du CA	
<u>Président :</u> M. Franck GUÉGUÉNIAT		QUORUM (moitié des membres installés + 1)	13
<u>Secrétaire :</u> Mme Kathy ROPERS		Nombre de membres présents à l'ouverture de séance	17

Liste des participants

1°) Membres de droit

Nom	Qualité	Présent	Absent	Excusé
M. GUÉGUÉNIAT	Principal du collège	X		
Mme MARSAIS	Principale Adjointe	X		
Mme QUENTIN	Adjointe Gestionnaire	X		
Mme ROPERS	C.P.E	X		

2°) Représentants des collectivités territoriales

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
Mme FRUGERE	Conseillère Départementale	X		X		
M. NOUVELOT	Conseiller départemental	X				X
Mme DUNY	Adjointe au Maire de Douvres		X			X
Mme CRENEL	Rep. Intercom. (voix facult.)					

3°) Personnalités qualifiées

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
M. BOULET	Président de l'Adaj	X		X		

4°) Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
Mme ALLAIRE	Pers. d'enseignement		X			X
M. BEAURIN	Pers. d'enseignement	X		X		
Mme BEN ALI	Pers. d'enseignement	X				X
Mme BENIZEAU	Pers. d'enseignement		X			X
M. BLONDEL	Pers. d'enseignement	X				X
Mme DERYCKERE	Pers. d'enseignement		X			
Mme LÉCLUSE	Pers. d'enseignement	X		X		
Mme MARCHEGIANI	Pers. d'enseignement	X				X
Mme MAZUET	Pers. d'enseignement		X			X
M. NOUAILLIER	Pers. d'enseignement	X		X		
Mme TRUFER	Pers. d'enseignement		X			X

5°) Représentants des personnels ATOSS

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
Mme LE PLAY	Pers. ATOSS	X				X
M. GUILBERT	Pers ATOSS	X				X
Mme LÉGER	Pers. ASS		X	X		
Mme DESRAMÉ	Pers. ATOSS		X			X

6°) Représentants des parents d'élèves

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
M. AUBERT-DOZEVILLE Julien	Parent d'élève		X			X
Mme BONETTO Virginie	Parent d'élève		X			X
Mme CORBIN Raphaèle	Parent d'élève		X			X
M. DIDIER Eric	Parent d'élève	X		X		
Mme GUEDIN Hélène	Parent d'élève		X			X
Mme JAMES Gaëlle	Parent d'élève	X		X		
Mme LEMIEGRE Virginie	Parent d'élève	X		X		
Mme PITEL Anne-Lise	Parent d'élève	X		X		
Mme SÉBIRE Hélène	Parent d'élève	X		X		
Mme VIMOND Hélène	Parent d'élève	X		X		

7°) Représentants des Élèves

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
ABOUTAÏB Lina	Eève	X				X
CLAQUIN Noémie	Elève	X		X		
FAVIER Jeanne	Elève		X			X
GAROTA Noé	Elève		X	X		

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 7 février 2023

M. GUÉGUÉNIAT présente le compte rendu du conseil d'administration en date du 7 février.

Aucune remarque n'étant faite, Monsieur GUÉGUÉNIAT propose d'adopter le procès-verbal

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION :

2. Dotation horaire globale – Projet de structure pour l'année scolaire 2023 – 2024

Ce CA extraordinaire fait suite au vote négatif de la DHG du 7 février. M. le Principal rappelle que le tableau de répartition a été présenté en conseil pédagogique en date du 30 janvier et lors du CA du 7 février 2023. Après avoir commenté les différents tableaux présentés sur le document (voir annexe 2), il informe l'assemblée que la dotation horaire globale du collège est de 539 heures réparties en 494 heures postes et 45 heures supplémentaires annuelles. S'ajoutent à la dotation horaire 5,25 Indemnités pour Missions Particulières (IMP).

M. GUÉGUÉNIAT présente alors le tableau de répartition des moyens par discipline (TRMD). C'est ce travail de répartition qui doit faire l'objet d'un vote. Le conseil d'administration n'a pas à se prononcer sur l'enveloppe déléguée.

Il donne ensuite quelques indications :

- L'effectif attendu est de 466 élèves à la rentrée prochaine pour 18 classes.
- Les seuils des effectifs par classe sont de 28 élèves maximum en classe de 6^{ème} et 30 pour les autres niveaux.
- La grille horaire par niveau ne pourra excéder un maximum de 26 heures de cours par semaine pour les élèves (sauf cas exceptionnel de l'enseignement de complément en latin ou en euro).
- La technologie est suspendue sur le niveau 6e.
- 1h d'approfondissement ou de remédiation en mathématiques et/ou en français est attribuée sur le niveau 6e

M. GUÉGUÉNIAT indique que la répartition a fait l'objet d'un travail de concertation afin de prendre en compte les observations des uns et des autres. La répartition de la DHG favorise le dédoublement des cours dans de nombreuses disciplines afin de répondre aux manipulations dans le domaine des sciences et de l'accès au numérique. Un temps d'apprentissage de la méthodologie et des exigences scolaires sera porté collégalement en début d'année 2023.

Les enseignants dénoncent un manque de moyens récurrent et des conditions de travail qui se détériorent.

M. GUÉGUÉNIAT rappelle la structure pédagogique prévisionnelle à la rentrée 2023. Cela correspond à la perte d'une classe sur le niveau des 6^e.

6e	5e	4e	3e
4 classes	5 classes	4 classes	5 classes

De même, les 5.25 IMP ont été allouées, elles seront réparties ainsi :

Coordination EPS	1
Administration réseaux	1,62
	1,62
Labo Technologie	1

La proposition de répartition des heures, des IMP et la mesure de fermeture de poste en mathématiques sont adoptées :

Vote de la répartition des moyens par discipline présentée :

POUR : 9 CONTRE : 8 ABSTENTION : 0

Vote de la fermeture d'un poste en mathématiques.

POUR : 11 CONTRE : 2 ABSTENTION : 4

Vote de la répartition des IMP :

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. Question diverse

En l'absence de question diverse, le conseil d'administration est clos.

La séance est levée à 17h53.



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du mardi 7 février 2023

qui s'est tenu en séance : ordinaire extraordinaire , en salle **B 101**

Date d'envoi des convocations : 30 janvier 2023

Le quorum étant atteint, M. le Principal ouvre la séance à 17 H 30.

Désignation du secrétaire de séance : **Mme BEN ALI**

L'ordre du jour est complété par différents changements par rapport à l'envoi de l'invitation au conseil d'administration. L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 2 décembre 2022
2. Dotation horaire globale – Projet de structure pour l'année scolaire 2023 – 2024 (1)
3. Date d'oral du DNB et grille d'évaluation
4. Don du FSE
5. Bilan 2021- 2022 de l'échange avec l'Allemagne
6. Questions diverses.

NOM	Signature
Président : M. Franck GUÉGUÉNIAT	
Secrétaire : Mme BEN ALI	

Total des membres du CA	
QUORUM (moitié des membres installés + 1)	13
Nombre de membres présents à l'ouverture de séance	18

Liste des participants

1°) Membres de droit

Nom	Qualité	Présent	Absent	Excusé
M. GUÉGUÉNIAT	Principal du collège	X		
Mme MARSAIS	Principale Adjointe	X		
Mme QUENTIN	Adjointe Gestionnaire	X		
Mme ROPERS	C.P.E	X		

2°) Représentants des collectivités territoriales

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
Mme FRUGERE	Conseillère Départementale	X		X		
M. NOUVELOT	Conseiller départemental	X				X
M. LEFORT	Adjoint au Maire de Douvres		X			X
Mme CRENEL	Rep. Intercom. (voix facult.)					

3°) Personnalités qualifiées

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
M. BOULET	Président de l'Adaj	X				X

4°) Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
Mme ALLAIRE	Pers. d'enseignement		X			X
M. BEAURIN	Pers. d'enseignement	X		X		
Mme BEN ALI	Pers. d'enseignement	X		X		
Mme BENIZEAU	Pers. d'enseignement		X	X		
M. BLONDEL	Pers. d'enseignement	X				X
Mme DERYCKERE	Pers. d'enseignement		X	X		
Mme LÉCLUSE	Pers. d'enseignement	X		X		
Mme MARCHEGANI	Pers. d'enseignement	X				X
Mme MAZUET	Pers. d'enseignement		X			X
M. NOUAILLIER	Pers. d'enseignement	X		X		
Mme TRUFER	Pers. d'enseignement		X			X

5°) Représentants des personnels ATOSS

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
Mme LE PLAY	Pers. ATOSS	X		X		
M. GUILBERT	Pers ATOSS	X				X
Mme LÉGER	Pers. ASS		X			X
Mme DESRAMÉ	Pers. ATOSS		X	X		

6°) Représentants des parents d'élèves

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
M. AUBERT-DOZEVILLE Julien	Parent d'élève		X			X
Mme BONETTO Virginie	Parent d'élève		X			X
Mme CORBIN Raphaèle	Parent d'élève		X			X
M. DIDIER Eric	Parent d'élève	X		X		
Mme GUEDIN Hélène	Parent d'élève		X			X
Mme JAMES Gaëlle	Parent d'élève	X		X		
Mme LEMIEGRE Virginie	Parent d'élève	X		X		
Mme PITEL Anne-Lise	Parent d'élève	X		X		
Mme SÉBIRE Hélène	Parent d'élève	X		X		
Mme VIMOND Hélène	Parent d'élève	X		X		

7°) Représentants des Élèves

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
ABOUTAÏB Lina	Eève	X		X		
CLAQUIN Noémie	Elève	X				
FAVIER Jeanne	Elève		X			
GAROTA Noé	Elève		X	X		

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 2 décembre 2022

M. GUÉGUÉNIAT indique que dans le compte rendu du dernier Conseil d'administration il a été omis d'indiquer le résultat du vote du point 6, intitulé : « Convention d'occupation précaire ». Pour rappel, 19 votants étaient favorables à cette décision, 0 contre et 0 abstention. Il est proposé de faire le rectificatif et d'adopter le compte rendu ainsi modifié.

Aucune remarque n'étant faite, Monsieur GUÉGUÉNIAT propose d'adopter le procès-verbal

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

17h35 : arrivée de Madame FRUGERE

2. Dotation horaire globale – Projet de structure pour l'année scolaire 2023 – 2024

M. le Principal rappelle que le tableau de répartition a été présenté en conseil pédagogique en date du 30 janvier. Après avoir commenté les différents tableaux présentés sur le document (voir annexe 2), il informe l'assemblée que la dotation horaire globale du collège est de 539 heures réparties en 494 heures postes et 45 heures supplémentaires annuelles. S'ajoutent à la dotation horaire 5,25 Indemnités pour Missions Particulières (IMP).

18h00 : Arrivée de Madame VIMONT

M. GUÉGUÉNIAT présente alors le tableau de répartition des moyens par discipline (TRMD). C'est ce travail de répartition qui doit faire l'objet d'un vote. Le conseil d'administration n'a pas à se prononcer sur l'enveloppe déléguée.

Il donne ensuite quelques indications :

- L'effectif attendu est de 466 élèves à la rentrée prochaine pour 18 classes.
- Les seuils des effectifs par classe sont de 28 élèves maximum en classe de 6^{ème} et 30 pour les autres niveaux.
- La grille horaire par niveau ne pourra excéder un maximum de 26 heures de cours par semaine pour les élèves (sauf cas exceptionnel de l'enseignement de complément en latin ou en euro).
- La technologie est suspendue sur le niveau 6e.
- 1h d'approfondissement ou de remédiation en mathématiques et/ou en français est attribuée sur le niveau 6

M. GUÉGUÉNIAT indique que la répartition a fait l'objet d'un travail de concertation afin de prendre en compte les observations des uns et des autres. La répartition de la DHG favorise le dédoublement des cours dans de nombreuses disciplines afin de répondre aux manipulations dans le domaine des sciences et de l'accès au numérique. Un temps d'apprentissage de la méthodologie et des exigences scolaires sera porté collégialement en début d'année 2021.

18h28 : départ de Monsieur DIDIER

Une motion est déposée. Les enseignants dénoncent un manque de moyens récurrents et des conditions de travail qui se détériorent. Ainsi, le rapport HP/HSA est en augmentation constante. En 2020 le ratio était de 8,18%, en 2021 de 8,88%, en 2022, de 8,71% et en 2023 de 9,11%.

18h50 : arrivée de Madame JAMES

M. GUÉGUÉNIAT rappelle la structure pédagogique prévisionnelle à la rentrée 2023. Cela correspond à la perte d'une classe sur le niveau des 6^e.

6e	5e	4e	3e
4 classes	5 classes	4 classes	5 classes

De même, les 5.25 IMP ont été allouées, elles seront réparties ainsi :

Coordination EPS	1
Administration réseaux	1,62
	1,62
Labo Technologie	1

M. GUÉGUÉNIAT propose la fermeture d'un poste en mathématiques. Cela a fait l'objet d'échanges avec l'équipe enseignante. Il n'est pas demandé de fermeture du poste de technologie alors même que la discipline perd 4h.

La proposition de répartition des heures, des IMP et la mesure de fermeture de poste en mathématiques ne sont pas adoptées :

POUR : 6 CONTRE : 11 ABSTENTION : 3

3. Date d'oral du DNB et grille d'évaluation

19h05 : Départs de Monsieur BEAURIN et de Madame FRUGERE

Comme chaque année, nous proposons que l'oral du DNB puisse avoir lieu au début du mois de juin. Il est donc proposé de retenir la date du mercredi 7juin.

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La grille d'évaluation a fait l'objet d'une adaptation lors de la session 2022 afin de répondre aux demandes des examinateurs. Il est proposé de reconduire cette grille. Elle fera l'objet d'une présentation aux élèves de 3^e.

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. Don du FSE

Le FSE propose d'allouer la somme de 390 euros pour les sorties au Havre du mois de mars prochain. Cela permet aux familles de diminuer le coût de la participation des familles, passant de 21 à 18 euros.

En l'absence d'autre question Monsieur GUÉGUÉNIAT soumet la demande d'acceptation de ce don aux membres.

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5. Bilan 2021- 2022 de l'échange avec l'Allemagne

Madame QUENTIN présente le bilan de l'échange avec l'Allemagne. Trois élèves n'ont pas participé au déplacement en Allemagne, et deux élèves ont accueilli des correspondants. Cela a un impact sur le montant des créances demandées aux familles et sur la subvention attribuée par le Conseil départemental.

L'OFAJ a alloué une subvention de 3312 euros en décembre 2022 pour cet échange. Dès lors, le budget présente un solde excédentaire de : 2 042.69 euros ce qui permet un remboursement aux familles de la somme de 97.46 euros.

Il est proposé de reverser la somme de 97.46 euros aux familles dans le cadre de cet excédent.

Le bilan financier du voyage est soumis au vote des membres du conseil d'administration,

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le conseil d'administration autorise M. GUÉGUÉNIAT à procéder au remboursement des familles.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6. Question diverse

En l'absence de question diverse, le conseil d'administration est clos.

La séance est levée à 19h10.

ETABLISSEMENT

N° : 0140049C

Nom : Collège Clément Marot

PREPARATION DE LA RENTREE 2023

CA en date du : 7 février 2023

I – Résultats du vote sur les principes de la répartition de la D.H.G.

Décisions du Conseil d'Administration : REFUSE

(pour, contre, abstention)

3 abstentions

6 pour

11 contre

II – Propositions relatives aux postes

	Postes définitifs	BMP	CSR*	CSD*
CREATION (nature et discipline de poste)		Anglais (3H) Espagnol (6h) Mathématiques (3h)		
SUPPRESSION (nature et discipline de poste)				Allemand (5h) Technologie (9h) Physique (9h) EPS (9h) Suppression d'1 poste de maths

*Merci de préciser l'établissement associé

Un vœu ou une motion ont-ils été déposés ?
(si oui, le joindre au document)

oui

non

Motion CA Fev 2023 = 2023 la casse continue.

La communauté éducative a découvert dans la presse la volonté de supprimer une heure de technologie en 6e à la rentrée 2023. Cette annonce a été d'une grande brutalité en particulier pour nos collègues de technologie qui se voient remis en cause dans ce qui est l'essence même de leur métier, la transmission d'une discipline tout au long de la scolarité au collège qui a pourtant tout son sens dans une société où les enjeux numériques, industriels et environnementaux sont prégnants. La perspective d'un plan social qui ne dit pas son nom en technologie se dessine également sur 2 ans, sans aucune considération pour la réalité humaine du terrain.

Cette décision arbitraire, incohérente et impromptue n'est assurément au final qu'une mesure purement comptable, supprimant une discipline pour financer à moyens constants des heures de soutien en faveur d'autres. S'il faut améliorer les compétences en français ou en mathématiques, pourquoi attendre l'entrée au collège ? Ne serait-il pas plus judicieux de donner au 1er degré les moyens de travailler correctement au lieu de créer cette pseudo-remédiation au collège ? Pourquoi ne pas donner aux professeurs les moyens de travailler en groupes allégés ? Là encore, cela démontre le peu de considération de notre Ministère pour les équipes enseignantes, de direction, mais en tout premier lieu pour les élèves.

Cette annonce met aussi forcément à mal les équipes pédagogiques et de direction de ces établissements. Cette volonté du ministre met clairement en péril les postes d'un très grand nombre de professeurs de technologie qui pourraient se retrouver en complément de service dans un autre établissement, voire être victimes d'une mesure de carte scolaire suite à la suppression de leur poste.

La profession est en crise, la preuve en est que le ministère peine à recruter des nouveaux enseignants, les établissements sont obligés de recruter via des jobs dating ou sur le bon-coin pour pallier le manque de professeurs. Au début des années 1980, un enseignant débutant gagnait l'équivalent de 2,3 fois le smic, tandis qu'aujourd'hui il touche environ 1,2 fois le salaire minimum. Les enseignants français sont parmi les plus mal payés des pays de l'OCDE et ceux qui travaillent le plus d'heures par an comparés à leurs voisins. Les enseignants ont perdu plus de 20 % de pouvoir d'achat en 20 ans ! Chaque année des collègues, déjà épuisés, sont obligés d'accepter encore et encore des heures supplémentaires toujours plus nombreuses. Le nombre de démissions ne cesse d'augmenter et là encore notre ministère reste sourd à notre détresse en proposant dans son futur « pacte » de travailler encore davantage en acceptant de nouvelles missions en échange de primes alors que les enseignants souhaitent simplement faire leur travail dans de bonnes conditions et être payés dignement en retour.

Le cas des AESH est aussi très inquiétant. Pour aider nos jeunes et pour faciliter leur inclusion scolaire, les Accompagnant.e.s d'Elèves en Situation de Handicap leur apportent une aide au quotidien. Alors que leur rôle est essentiel, les AESH se trouvent dans une situation de plus en plus précaire. Les contrats de vingt-quatre heures rémunérés autour de 800€ net par mois sont en dessous du seuil de pauvreté. Même s'il y a eu une amélioration de la grille indiciaire des AESH au 1er janvier 2022 (+ 90 € bruts/mois), elle reste nettement insuffisante pour leur garantir un salaire décent. Cette précarité entraîne un manque d'attractivité pour ce métier. Or, les besoins sont conséquents pour que l'inclusion soit effective et efficace. Cette précarité impacte aussi l'accompagnement des élèves. Leur situation précaire favorise naturellement une importante rotation des AESH au détriment des besoins de stabilité de ces jeunes.

L'ensemble de ces éléments se traduit dans notre établissement par les départs de 4 de nos collègues enseignants ou AESH en moins de 2 ans, qui quittent leurs fonctions avant le terme de leur carrière. Ces départs sont liés à la détérioration des conditions de travail et à la violente déconsidération des fonctions d'enseignement, d'accompagnement et d'aide des élèves qui nous sont confiés. L'évolution des moyens dont sont dotés les établissements montre également que la proportion d'heures supplémentaires augmente année après année au détriment des heures postes devenues insuffisantes, ce qui ne laisse comme choix possible que la désignation de la (ou des) matière(s) et du (ou des) collègue(s) qui devront subir un service partagé sur un ou plusieurs établissements, ou même la fermeture d'un poste.

Nous, personnels d'éducation, refusons de prendre part à un tel choix imposé, et demandons les moyens nécessaires à l'organisation d'un enseignement de qualité à l'adresse de tous les élèves.



collège
Clément Marot
académie
Caen



Tableau de répartition des moyens par discipline

Rentrée 2023

Structure 2023

	6e	5e	4e	3e
Divisions	4	5	4	5
AP				
EPI				

Effectif Latin		30	23	30
Gr latin LCA		2	1	1
Effectif espagnol		100	94	93
Gr espagnol LV2		4	4	4
Effectif allemand		18	21	34
Gr allemand LV2		2	2	2

Effectifs (Pr) 131 117 130

Effectifs (DSDEN)	89	135	115	127
Nb divisions	18	Effectif total		466

Répartition sciences en 6e		heures	
SVT	1,5	chorale	1
technologie		AS	12
SVT - Phys. Chim.	1,5		

	Heures grille	Postes	Déd. Tps
Lettre classiques	6	1	
Lettres modernes	80,5	4	
Allemand	15	1	
Anglais	58	3	
Espagnol	30	1	
Histoire géographie	56,5	3	
Mathématiques	69	4	6
Technologie	21	2	6
Physique-chimie	27	2	
SVT	27	2	3
Education musicale	19	1	
Arts plastiques	18	1	
EPS	58	4	

29

total	522	EC	54
Heures obligatoires	468	HP	494
DHG rectorat	539	HSA	45
Forfait social	0	Tx HSA	8,35%
Forfait autonomie	2,25	IMP	5,25

Enseignements par niveau

	latin	fran	all	ang	esp	hist gé	maths	techno	spc	svt	musiq	arts p	EPS	TOT
6e		20	0	16		12	20		6	6	4	4	16	104
5e	2	22,5	5	15	10	15	17,5	7,5	7,5	7,5	5	5	15	134,5
4e	2	18	5	12	10	12	14	6	6	6	4	4	12	111
3e	2	20	5	15	10	17,5	17,5	7,5	7,5	7,5	5	5	15	134,5
Heures grille	6	80,5	15	58	30	56,5	69	21	27	27	18	18	58	484

Proposition 2022

	Besoin (Hres grille + lab + cho + AS)	choix projets	Apport	Suppr.	BMP	CSR	CSD	HSA	Labo (HSA)	IMP	CODE	TOTAL
Lettre classiques	6		6				12	0,0			L0201	18
Lettres modernes	80,5	9	84			12		5,5			L0202	77,5
Allemand	15		13				5	2,0			L0421	15
Anglais	58	4	57			3		5,0			L0422	62
Espagnol	30		24			6		6,0			L0426	30
Histoire géographie	56,5	2	54					4,5			L1000	58,5
Mathématiques	69	7	69			3		7,0		1,62	L1300	76
Technologie	21	2,5	21				9	2,5		1	L1400	23,5
Physique-chimie	27	2,5	27				9	2,5	2	1,62	L1500	31,5
SVT	27	6	33					0,0	2		L1615	35
Education musicale	19		18					1,0			L1700	19
Arts plastiques	18		18					0,0			L1800	18
EPS	70		70				10	0,0		1	L1900	70
	497	33	494	0	0	24	45	36,0	4	5,24		534

Assurance	5,0
-----------	-----

Mise à jour : 7 février 2023

Version 7